

## Avis du CHSCTD du 2 février 2022

### Avis 1 : Demande de décharge

Suite à la visite du CHSCT du 18 novembre 2021 de l'école de Miramont de Guyenne, nous constatons que lors d'une primarisation ou d'un déménagement d'un établissement scolaire, l'équipe enseignante a besoin de temps supplémentaire en fin d'année précédente et en début d'année afin de régler des ajustements matériels et administratifs.

De ce fait, nous demandons au président du CHSCT que pour toute nouvelle primarisation ou un déménagement d'un établissement scolaire, l'administration mette à disposition de l'équipe enseignante un enseignant supplémentaire afin de décharger à la fois la personne directrice et l'équipe enseignante pour le mois de juin précédent la primarisation et le mois de septembre de l'année en cours.

#### Réponse :

Si les moyens de remplacement le permettent, le directeur de l'école pourra avoir des temps de décharge supplémentaires au mois de juin et/ou au mois de septembre afin qu'il puisse gérer d'un point de vue administratif, pédagogique et matériel la primarisation ou le déménagement de l'école.

### Avis 2 : besoin d'accompagnement de l'équipe enseignante

Suite à la visite du CHSCT du 18 novembre 2021 de l'école de Miramont de Guyenne, nous constatons que lors d'une primarisation ou d'un déménagement d'un établissement scolaire, l'équipe enseignante a besoin d'un accompagnement spécifique de la circonscription d'un point de vue organisationnel, de formation, de gestion de budget, de cohésion d'équipe.

De ce fait, nous demandons au président du CHSCT que pour toute nouvelle primarisation ou déménagement d'un établissement scolaire, l'administration accompagne spécifiquement l'équipe enseignante pour toute demande d'accompagnement matériel et administratif.

#### Réponse :

A la demande des directeurs ou des enseignants, l'équipe de circonscription pourra participer à des conseils de Maîtres afin d'aider l'équipe pédagogique sur tous les sujets liés à la primarisation ou l'adaptation dans de nouveaux bâtiments scolaires.